

# Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny

## COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 8 décembre 2015  
à présenter pour validation en séance du 29 janvier 2016

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny s'est réuni le mardi 8 décembre 2015 à 20h30 en salle des fêtes de Colonne sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT, Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Denis BRENAUX, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Bruno ROBERT, Michel FEVRE, Jean-Baptiste MERILLOT, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Jean-Jacques DE VETTOR, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Paul AUBERT, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Christine GRILLOT, Armande REYNAUD, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Olivier FOURNIER, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Michel BONTEMPS.

Ont donné pouvoir : Gérard BOUDIER donne pouvoir à Bruno ROBERT, Christelle MORBOIS donne pouvoir à Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI donne pouvoir à Jean-François GAILLARD, Pascal PINGLIEZ donne pouvoir à Sébastien JACQUES, Agnès MILLOUX donne pouvoir à Jacques GUILLOT.

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT, Antoine MARCELIN, Daniel DURET, Bénédicte LAMY, Pascal BONVALOT, Pierre MIDOL, Charles VALLET, Eric PICHEGRU, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO, Anne CHARLET, Rémy PROST.

Etaient Excusés : André VIONNET, Colette BEAUD, Frédéric LAMBERT, Marie-Christine CHANOIS, Marie-Line LANG, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Secrétaire de séance : Monsieur Roger CHAUVIN.

★★★★

Monsieur Eric TOURNEUR, Maire de Colonne, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

Sur proposition du Président, les membres de l'Assemblée observent une minute de silence à la mémoire de Monsieur Bernard LUGAND, Conseiller Communautaire de Plasne récemment décédé. Le Président associe également les victimes des actes de terrorisme du 13 novembre dernier.

### **1. Installation d'un Conseiller Communautaire.**

Suite au décès de Monsieur Bernard LUGAND, qui assurait les fonctions de 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Plasne et de Conseiller Communautaire Suppléant il est procédé à l'installation de Monsieur Rémy PROST, en qualité de Conseiller Suppléant.

### **2. Adoption du procès-verbal de séance de Conseil du 4 novembre 2015.**

Le procès-verbal de séance du 4 novembre 2015 est adopté à l'unanimité sous réserve d'une observation faite par Monsieur Dominique MICHELET qui attire l'attention sur une erreur page 6 – point 6.2 où il convient de lire « forfait 2 jours TAP/semaine = 7€ si revenus ≤ 2 600€ et 14€ au-delà pour la période » et non « forfait 2 jours TAP/semaine = 7€ si revenus ≤ 2 600€ et 12,25€ la période ».

### **3. Commission Environnement.**

L'ensemble des dossiers relatifs à la compétence « Environnement » sera présenté par Madame Colette GIRARD, Vice-Présidente Déléguée à l'Environnement.

#### **3.1. Fixation des tarifs du SPANC pour l'année 2016.**

L'Assemblée se voit présenter les propositions de la Commission Environnement.

Il est précisé à Monsieur Florent GAILLARD que les maisons situées en écart au réseau collectif relèvent des interventions du SPANC dans les communes assainies en collectif comme dans les autres.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR attire l'attention sur les risques de non-paiement encourus si un paiement annuel des redevances SPANC était mis en place. Monsieur Jean-François GAILLARD rappelle que la redevance annuelle n'est pas à l'ordre du jour.

Il est confirmé, à la demande de Madame Bernadette ETIEVANT, que les augmentations de tarifs appliquées en 2016 devraient permettre d'équilibrer le budget SPANC.

Les tarifs du SPANC sont adoptés, à l'unanimité, comme suit :

Type de contrôle :	Montant de la redevance
Conception	85€ TTC (77,27€ HT)
Réalisation	65€ TTC (59,09€ HT)
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien : 1 <sup>er</sup> contrôle de l'existant sur les communes figurant au programme initial (celles en cours et les écarts au collectif)	90€ TTC (81,82€ HT)
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien : 1 <sup>er</sup> contrôle de l'existant sur les communes figurant au programme additionnel	120€ TTC (109,09€ HT)
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien : à partir du 2 <sup>ème</sup> contrôle	120€ TTC (109,09€ HT)
Majoration de redevance en cas de refus de visite	100 %
Premier contrôle préalable aux ventes immobilières	200€ TTC (181,82€ HT)
Mise à jour du compte-rendu (daté de plus de 3 ans) pour les ventes immobilières	100€ TTC (90,91€ HT)

Et le Conseil Communautaire décide de maintenir les tarifs existants de vidanges des installations pendant la durée du marché avec l'entreprise prestataire dont le terme est fixé à fin 2017.

### **3.2. Remplacement de deux représentants de la CCCGP au sein du Conseil Syndical du SICTOM de Champagnole.**

Madame Colette GIRARD explique qu'il convient de remplacer, au sein du Conseil Syndical du SICTOM de Champagnole, Monsieur Christian BOURRELLIER qui a annoncé sa démission pour raisons personnelles, d'une part, et Monsieur Jean-Marie RAGUIN, d'autre part.

Messieurs Jean BOYER, pour la commune de Villers les Bois, et Pascal BONVALOT, pour la commune de Chamole, acceptent d'intégrer le Conseil Syndical en qualité de représentants de la communauté de communes.

## **4. Commission Finances et Affaires Générales.**

L'ensemble des dossiers relatifs à cette compétence sera présenté par Monsieur Alain CHOULOT, Vice-Président Délégué aux Finances et Affaires Générales.

### **4.1. Décision modificative n°3/2015.**

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°3 sur les budgets 2015 comme suit :

#### **1 / BUDGET GENERAL**

DF / article 611 / prestations de service	50 000€
/ article 6574 / subvention	- 36 000€
/ article 66112 / ICNE	3 115€
/ article 6811 / amortissement	4 272€
/ chapitre 022 / imprévu	- 21 387€

DI / article 2313 / avance sur marché / ch 020 / dépenses imprévues	17 765€ 4 272€
RI / article 238, ch 041 / ch 040 / amortissement	17 765€ 4 272€

## **2 / BUDGET ANNEXE « ZAE »**

DF / article 605 / achat matériels, travaux, ... article 66111 / ICNE	-1 248 € 1 248 €
--	---------------------

et autorise le Président à signer toutes pièces afférentes.

### **4.2. Convention de services partagés avec commune de Poligny.**

Monsieur Alain CHOULOT explique qu'il est proposé d'autoriser la signature d'une nouvelle convention de services partagés avec la commune de Poligny pour le service péri-scolaire, suite à la réorganisation scolaire consécutive à la fermeture de l'école maternelle du Centre.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de valider le projet de convention présenté et autorise le Président à signer ladite convention.

### **4.3. Marché de prestation de services péri- scolaires en ALSH.**

Suite au lancement d'une consultation pour la gestion du service péri-scolaire à l'école des Perchées, une seule offre a été déposée par l'association « Les Francas » qui gère d'ores et déjà ce service. Aussi est-il proposé de signer un avenant de prolongation du contrat existant afin d'analyser attentivement l'offre reçue.

Monsieur Dominique MICHELET s'interrogeant sur l'opportunité de gérer cet ALSH en direct, le Président indique qu'une réflexion pourra être menée, même si cela s'avérerait difficile avec tout ce que cela implique notamment en terme de gestion du personnel.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, d'autoriser la signature d'un avenant de prolongation du marché initial d'une durée de 6 mois après analyse de l'offre par le Président et négociation avec le candidat.

Le Président est autorisé à signer l'avenant n°4 du marché.

### **4.4. Régularisation de flux financiers entre les communes ou SIVOS et la Communauté de Communes pour l'année civile 2015 relatifs au péri- scolaire.**

Monsieur Alain CHOULOT présente le dossier en détaillant les différentes opérations comptables à effectuer en vue de régulariser la situation financière de la Communauté de Communes dans le domaine péri- scolaire à l'égard du SIVOS du Val d'ORAIN au titre des services partagés, vis-à-vis des communes siège d'école dans le recouvrement du fonds d'amorçage, et vis-à-vis des communes hors CCGP dont les enfants fréquentent les ALSH communautaires.

Le Président précise qu'une solution est à imaginer vu l'échec des différentes formules administratives pour rembourser au SIVOS du Val d'Orain la mise à disposition du personnel péri-scolaire (le Préfet ayant contesté la légalité d'une convention de services partagés entre une communauté de communes et un syndicat).

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- de fixer à 14 752,77€ le montant de l'Attribution de Compensation due par la Communauté de Communes aux communes au titre du péri-scolaire à titre de régularisation définitive 2014-2015,
- de recouvrer auprès des communes la totalité du fonds d'amorçage au titre de l'année scolaire 2014-2015 pour un montant total de 28 549,99€

- de refacturer aux communes hors CCCGP au titre des prestations péri-scolaires et TAP dont bénéficient les usagers domiciliés hors territoire communautaire (45 428€).

#### **4.5. Avant-projet et subvention pour opération « Projets d'aménagement de la restauration de la continuité piscicole de l'Orain amont à Poligny » dans le cadre du Contrat de rivière Orain.**

Madame Colette GIRARD expose l'avant-projet de restauration de la continuité piscicole de l'Orain à Poligny, tel qu'il a été présenté par l'EPTB Saône Doubs, et pour lequel il est envisagé de solliciter des subventions dans le cadre du contrat de rivière Orain.

Le Président indique que l'Agence de l'Eau a finalement accepté de subventionner la réfection du pont actuellement déstabilisé à hauteur de 50%.

En réponse à Monsieur Dominique MICHELET, il est confirmé que cette subvention de 50% n'est pas conditionnée par la réalisation d'abreuvoirs à bétail, dont l'opportunité a été longuement débattue en Commission Finances.

Le Conseil Communautaire approuve, par 46 voix pour et 1 abstention, l'avant-projet de restauration de la continuité piscicole de l'Orain à Poligny ainsi que les propositions d'action et sollicite des subventions dans le cadre du contrat de rivière de la part de l'Agence de l'Eau, de la Région et du Département au taux maximal.

Le Président est autorisé à signer toutes pièces afférentes et notamment les conventions financières.

#### **4.6. Vente de terrain à Monsieur Xavier LOCATELLI.**

Après présentation du dossier par Monsieur Dominique BONNET, Vice-Président Délégué aux Affaires Economiques, Monsieur Jean-François GAILLARD informe l'Assemblée du récent dépôt de permis d'aménager auprès de la DDT qui devrait permettre d'obtenir l'autorisation de construire d'ici deux mois.

Le Vice-Président indique qu'il a été demandé au futur acquéreur que ce terrain ne soit pas exclusivement un lieu de stockage, comme le prévoit le règlement de lotissement.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de vendre à Monsieur LOCATELLI Xavier, ou à toute société qu'il constituerait en vue d'acheter, une surface approximative de 3600 m<sup>2</sup> au prix de 14 € HT/m<sup>2</sup>.

Autorisation est donnée au Président, ou un Vice-Président en cas d'empêchement, à signer toutes les pièces afférentes et notamment l'acte de vente.

### **5. Aménagement de l'Espace.**

L'ensemble des dossiers relatifs à la compétence « Aménagement de l'Espace... » sera présenté par Monsieur Yves DECOTE, Vice-Présidente Délégué à l'Aménagement de l'Espace...

#### **5.1. SEM Energie Renouvelable.**

Suite à prise de compétence « énergie renouvelable citoyenne » acceptée par 27 communes sur les 30 communes membres, l'Assemblée se voit proposer, d'une part, de valider les statuts de la SEM Energie Renouvelable, son règlement intérieur ainsi que le pacte actionnariat et, d'autre part, d'accepter d'entrer dans la SEM.

Le Vice-Président informe l'Assemblée de la demande de Monsieur Jean-Louis DUFOUR, Maire de Chamole, que le contenu de la compétence prise par la Communauté de Communes soit précisée comme suit : « Favoriser l'émergence de projets de production d'énergies renouvelables (issues notamment de l'éolien, de l'hydraulique, du solaire, de la bio masse, de la géothermie, du bio gaz, etc), par le financement citoyen des projets, financement ouvert aux collectivités locales et territoriales, aux habitants, aux acteurs de l'économie locale ».

L'attention est attirée sur le risque de voir une incohérence relevée par la Préfecture entre la nouvelle délibération communautaire et les délibérations prises d'ores et déjà par les communes et transmises en Préfecture.

Monsieur Dominique PELLIN souhaite que la répartition du champ de compétence entre les communes et la Communauté de Communes soit clairement définie, car la commune de Picarreau travaille depuis plusieurs années à la création d'une ferme photovoltaïque et ne souhaite pas être dessaisie du projet au profit de la Communauté de Communes.

Après avoir remercié l'ensemble des communes pour avoir délibéré aussi rapidement sur le transfert de compétence « Energie renouvelable citoyenne », Monsieur Jean-Louis DUFOUR déclare qu'il apparaît effectivement nécessaire de déterminer le niveau d'intervention des communes et de la Communauté de Communes, par une définition de la compétence à prendre qui permette à chaque collectivité (la Communauté de Communes et les communes membres) d'intervenir dans ce domaine de l'énergie renouvelable - citoyenne.

Le Président propose de reporter officiellement le transfert de compétence dans l'attente d'éléments d'information complémentaires qui permettraient de mieux appréhender son contenu.

L'Assemblée décide, par 28 voix pour, 14 voix contre et 5 abstentions, de retirer la délibération n°CO 075 DE du 4 novembre 2015.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR faisant part de son regret de voir la Communauté de Communes avoir tardé à voter les statuts de la SEM, Monsieur Alain CHOULOT répond que la Communauté de Communes ne dispose pas des éléments financiers nécessaires et a reçu tardivement les statuts.

Monsieur Denis BRENIAUX indiquant qu'il semble difficile d'adhérer à la SEM sans avoir les éléments financiers, Monsieur Jean-Louis DUFOUR explique qu'il est demandé à la Communauté de Communes de se prononcer sur la création de la SEM en vue de faire émerger des projets, et non sur les investissements qui seront faits par la SEM.

Au terme du débat et après les vifs propos de Monsieur Jean-Louis DUFOUR vis-à-vis des membres de l'Assemblée, Monsieur Jean-François GAILLARD propose de différer purement et simplement les décisions à prendre dans l'attente d'éléments d'information complémentaires et de créer un groupe de travail.

Pour ce faire, il est décidé, à l'unanimité, de créer un groupe de travail qui devra notamment formuler une proposition d'écriture du contenu de la compétence, étudier le montage financier du projet de parc éolien. Les membres du groupe de travail sont invités à participer à la réunion d'information du 18 décembre à 14h organisée par AJENA avec l'association « Vents du Grimont », et dont la composition est la suivante : Messieurs Jean-François GAILLARD, Alain CHOULOT, Denis BRENIAUX, Dominique PELLIN, Jean-Louis DUFOUR, Dominique MICHELET, Hubert DELACROIX, Jean-Marie BAILLY, Yves DECOTE, Dominique BONNET, Florent GAILLARD, René GUINERET.

## **5.2. Modification des statuts pour transfert de compétence « Voirie ».**

Le Vice-Président expose le dossier en expliquant notamment qu'il conviendra de définir la notion de voirie d'intérêt communautaire avant de se prononcer sur cette prise de compétence.

Le Président ajoute qu'il est essentiel d'avoir des éléments précis quant aux voiries concernées, leur état ainsi que des éléments financiers relatifs à leur entretien. Pour ce faire, il est proposé de créer un groupe de travail.

Il est précisé, à la demande de Monsieur Jean-Louis DUFOUR, que la prise de compétence n'interviendrait pas avant 2017.

Confirmant son intérêt pour le transfert de la compétence « voirie », l'Assemblée décide, à l'unanimité, de créer un groupe de travail dénommé « Commission spéciale voirie » chargé d'étudier notamment le financement de la compétence, l'organisation du service voirie, la définition de l'intérêt communautaire, l'état des lieux actuel des voiries, l'actualisation des tableaux de voirie des 30 communes membres, les relations avec les communes dans la hiérarchisation et la programmation des travaux. Monsieur Jean-François GAILLARD présidera cette commission composée comme suit : Madame Colette GIRARD, Messieurs MARGUET, Christian GRANDVILLIERS, Dominique BONNET, Yves DECOTE, Raphaël GAGNEUR, Jean-

Christophe OUDET, Jean-Louis DUFOUR, Dominique PELLIN, Jacky REVERCHON, Hubert MOTTET.

### **5.3. Modification des statuts pour transfert de compétence « PLUI ».**

Après rappel des dispositions de la loi ALUR qui transfère automatiquement la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) aux communautés de communes à la date du 27 mars 2017, sauf minorité de blocage, puis présentation des enjeux de cette prise de compétence, Monsieur Yves DECOTE informe l'Assemblée qu'une réunion d'information à l'attention des Maires sera organisée avec la DDT en début d'année.

### **5.4. Modification des statuts pour transfert de la contribution des communes au SDIS vers la CCCGP.**

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, le transfert des « contributions des communes au budget du SDIS » à la Communauté de Communes, pour effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017 compte tenu des délais incompatibles avec les règles de fonctionnement du SDIS qui ne permettent pas le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Autorisation est donnée au Président à signer toutes les pièces afférentes.

### **5.5. Avis officiel du Conseil Communautaire sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.**

Monsieur Yves DECOTE rappelle que le Conseil Communautaire est invité à se prononcer officiellement avant le 13 décembre 2015 sur les dispositions du projet de SDCI qui concernent la Communauté de Communes et dont il expose le contenu.

Le Président expose qu'il est favorable à la proposition du Préfet pour plusieurs raisons :

- la nouvelle communauté de communes agrandie aurait ainsi un poids démographique et financier important dans la nouvelle région Bourgogne – Franche-Comté.
- les nouvelles compétences à exercer par la communauté de communes transférées par plusieurs lois récentes (notamment eau potable, assainissement collectif et GEMAPI) vont nécessiter des postes de personnel pour animer des services d'une grande technicité. Une plus grande collectivité aurait davantage de capacité à financer ces nouveaux services.
- avoir dans cette nouvelle communauté de communes le Président du Conseil Départemental donnerait au territoire davantage de poids pour l'aboutissement des projets.

Il expose, en outre, ne pas comprendre l'absence de proposition dans le projet de Schéma de regroupement des communautés de communes des secteurs de Bois d'Amont et de Morez.

Toutefois, vu l'opposition de l'Assemblée au projet de SDCI, le Président sera solidaire de la position des maires en Commission Départementale (la CDCI) et il s'associe à la proposition de refuser le projet de SDCI tout en suggérant un rapprochement avec la Communauté de Communes d'Arbois Vignes et Villages et les Communautés de Communes limitrophes.

Monsieur Dominique BONNET informe l'Assemblée qu'il prendra en janvier une initiative destinée à faire émerger une proposition à soumettre à la CDCI pour sa réunion de mars, proposition en cohérence avec l'identité nationale reconnue aux territoires d'Arbois et de Poligny.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de donner, d'une part, un avis défavorable au projet de SDCI présenté et d'autre part par 46 voix pour et 1 abstention un avis favorable à une fusion de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny avec les 2 communautés de communes d'Arbois Vignes et Villages et des Coteaux de la Haute Seille et de donner un avis favorable à l'accueil de communes limitrophes du Revermont qui souhaiteraient rejoindre la nouvelle intercommunalité.

### **Questions et informations diverses**

- Monsieur Florent GAILLARD informe l'Assemblée qu'une présentation du logiciel de gestion « Cosoluce » pourra être organisée en janvier 2016.

► Le Président indique qu'une réunion d'information sur les communes nouvelles aura lieu en janvier 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le secrétaire de séance,

Roger CHAUVIN



Le Président

Jean-François GAILLARD

*han*